



## CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Département fédéral de l'économie  
Secrétariat d'Etat à l'économie  
Madame Martine Maino  
Effingerstrasse 1  
3003 Berne

Réf. : RR/14012365

Lausanne, le 9 août 2006

### **Consultation sur le projet de modification de la loi fédérale contre la concurrence déloyale**

---

Madame,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud accuse réception du projet mentionné sous rubrique et remercie le Chef du Département fédéral de l'économie de l'avoir associé à l'examen de ce projet.

Afin de vous donner une réponse globale, nous avons consulté les communes et les milieux économiques et associations intéressés.

Les milieux intéressés s'interrogent sur l'opportunité de compléter la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) considérant que la LCD couvre la problématique soulevée et dans la mesure où sa modification a été apportée par l'Union européenne de football Association. Il nous est également signalé que les peines encourues en application de l'article 23 LCD seront modifiées par l'entrée en vigueur du Code pénal révisé (art. 333 nCP) le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Sous réserve des commentaires ci-dessus, nous sommes favorables aux deux objets mis en consultation, soit à l'adjonction dans la LCD de la lettre e<sup>bis</sup> à l'article 3 et à l'introduction des articles 21 et 22 permettant une entraide administrative et judiciaire tant nationale qu'internationale.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, le Conseil d'Etat du canton de Vaud vous assure, Madame, de sa parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER

Pascal Broulis

Vincent Grandjean

#### **Copie**

- SELT
- OAE
- Députation vaudoise aux Chambres fédérales